

## Institutions et personnes : approche analytique à l'aune de la pensée politique de Platon.

Dr. YEO Caleb Siéna  
Département de Philosophie  
Université Alassane Ouattara

### Introduction

On se souvient du discours du Président américain Barack OBAMA prononcé le 11 juillet 2009 à Accra au Ghana. Ce discours nommé « *Discours d'Accra* » en plus d'autres points saillants a eu pour parole forte cette déclaration solennelle du Président OBAMA : « Le continent n'a pas besoin d'hommes forts mais de fortes institutions. »<sup>1</sup> Autrement dit, la crédibilité d'une institution ne réside pas dans l'autoritarisme des personnes qui l'animent mais plutôt dans la fiabilité de celle-ci.

Cette acception est dans une certaine mesure rapprochable de celle que Platon élaborera dans l'ensemble de son corpus mais plus particulièrement dans *La République*, en ce sens que « l'histoire doit toujours avoir une continuité » selon le mot de FINLEY Moses I.<sup>2</sup> Mais en fait, qu'en est-il exactement de la conception platonicienne au sujet de la relation binaire personnes et institutions? Autrement dit, la justice sociale gage de toute harmonie politique est-elle la résultante de la force des institutions ou le produit de la force de caractère des personnes ayant en charge le bon fonctionnement des organismes socio-politiques d'ordre institutionnel? Plus précisément, de l'institution et de la personne qui l'anime, à qui doit-on l'autorité? L'autorité est-elle à rechercher dans l'une ou l'autre des deux entités ou dans les deux composantes? Notre tâche consistera à montrer à travers un examen analytique de la pensée politique de Platon que c'est à la croisée des chemins entre une plateforme institutionnelle bien établie et une classe de ressources humaines qualitatives que réside une organisation socio-politique réussie. Pour ce faire, après avoir évoqué la question relative au culte de la personnalité comme adjuvant de la négation des institutions ainsi que celle de la normalité politique et du renforcement des capacités institutionnelles, nous insisterons en définitive sur la nécessité de la qualité des personnes et des institutions en vue d'une vie politique normale.

---

<sup>1</sup>SOUDAN (F), *Jeune Afrique*, Hebdomadaire international indépendant 491 année, N° 2532 du 19 au 25 Juillet 2009, p.27.

<sup>2</sup>FINLEY, Moses I., *Les premiers temps de la Grèce*, Paris, Flammarion, 1980, p.89.

## I- Du culte de la personnalité à la négation des institutions

Les institutions expriment la capacité organisatrice, la puissance de l'homme sur lui-même. Ainsi, les institutions s'impliquent-elles dans l'histoire d'une société dont elles révèlent les relations causales. On notera par conséquent que la société est le lieu où se forment et se transforment les institutions. Toutefois, au regard de la vie politique d'ici et d'ailleurs, on est amené à poser la question de savoir: la compétence en matière d'organisation sociale et politique dépend t-elle de l'institution ou de la personne humaine?

La réponse de Platon à cette préoccupation centrale est sans ambages. Dans *le Gorgias*, il écrit à ce titre que: « la valeur politique dépend de l'accomplissement des vertus »<sup>3</sup>. Autrement dit, c'est la qualité humaine qui soutient l'excellence politique. A son avis, « le véritable homme d'Etat doit exercer l'autorité sur le peuple comme le médecin sur la maladie. »<sup>4</sup>C'est dire que, le gouvernement appartient à des professionnels (philosophes-rois ou rois-philosophes) ayant les capacités d'intelligence et de sagesse. Cela revient à dire que, le régime ou l'institution importe peu, si le chef détient la sagesse et le pouvoir requis. Cependant, même si telle est la pensée du disciple de Socrate, est-il légitime d'en arriver à ce type de pouvoir qui met l'accent plus sur la personne qui l'exerce que sur l'institution qui le supporte et le soutient dans une certaine mesure? Le culte de la personnalité qui rythme le jeu politique en général et sous nos cieux en particulier est-il de bon augure pour une Afrique en voie de développement ou pour tout le moins en quête d'émergence véritable?

À la vérité, le culte de la personnalité qui étouffe le fonctionnement normal et l'épanouissement des institutions politiques, économiques et sociales en Afrique met à mal l'avenir du continent. Le sacrifice de l'effort de développement continental sur l'autel de l'autoritarisme individuel magnifié par une masse pensante ou non pensante est un réel boulet semblable à un obstacle épistémologique c'est-à-dire une obstruction sans fondement qui freine et retarde le développement du continent africain. Ce constat ne va pas sans rappeler les propos de Benoît XVI lorsqu'il affirme: « Dans la culture actuelle, on exacerbe la liberté de l'individu conçu comme un sujet autonome, comme, s'il se suffisait à lui-même, étranger à

---

<sup>3</sup> PLATON, *Gorgias*, In *Œuvre Complètes*, traduction, Alfred (C) Bodin (L), Paris, Les Belles Lettres, 1960 p.393b.

<sup>4</sup> Ibidem

ses responsabilités envers autrui.»<sup>5</sup>En d'autres termes, l'individualisme est parfois facteur d'oubli de l'autre et de ses besoins vitaux. Or, comme le souligne Platon « quel ordre en effet, demeure possible lorsque toute contrainte est abolie? »<sup>6</sup> La vérité est que personne ne veut vraiment vivre dans une société où la règle de droit cède la place à la loi du plus fort et à la corruption.

D'ailleurs, des expériences politiques ont amené Platon à considérer que la réalisation de la république est impossible. Il en conserve les principes en proposant de s'en remettre à une rigoureuse organisation des lois. Dès lors, cela implique que le développement dépend de la bonne gouvernance entendue comme bonne organisation institutionnelle. À ce sujet Popper estime que «Platon était un moraliste (...) prêt à critiquer les défaillances de tout gouvernement, mais estimant que les lois de l'État doivent être respectées. »<sup>7</sup>Car, la bonne gouvernance politique repose sur des institutions capables, fiables et transparentes. Cela est d'autant plus vrai que l'Afrique devrait se sentir interpellée par cette affirmation dont la teneur apparaît comme un truisme. Ce n'est pas sans raison que la prochaine étape de notre travail consistera à insister sur le besoin d'institutions crédibles et la nécessité du renforcement de leur capacité en termes de structurations et d'organisations rigoureuses et rationnelles.

## II- La normalité politique et le renforcement des capacités institutionnelles

Principalement, la normalité politique renvoie dans la forme, au politiquement correct, et dans le fond, à l'organisation interne des institutions aux fins d'assurer le fonctionnement normal et la continuité de l'agir politique par l'entremise d'institutions solides, fiables et crédibles. Le terme « institution » quant à lui, est une notion polysémique. Ainsi, Georges GURVITCH mettait en garde contre sa polysémie et recommandait même d'en proscrire l'usage. Toutefois, Legré OKOU note que « le terme institution renvoie étymologiquement à la notion de durée de ce qui est fixé et qui en principe est immuable. »<sup>8</sup> C'est donc dire qu'une institution est bâtie pour une période indéterminée.

---

<sup>5</sup>Benoit XVI, *Déclaration du 09 Juillet 2006* cité par YACOUB (J), in *Fièvre démocratique et ferveur fondamentaliste dominantes du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, éd. du Cerf, 2008, p.43.

<sup>6</sup>PLATON, *La République* trad. BACCOU (R), Paris, GF, 1966, p.59.

<sup>7</sup>POPPER, Karl, *La société ouverte et ses ennemis : l'ascendant de Platon* Tome1, Paris, éd Seuil, 1959, p.109.

<sup>8</sup>OKOU, Legré, *Cours d'histoire des institutions politiques*, 1ère année UFR, SJAP, UCA, 2003, p.20.

De ce fait, le mot « institution » désigne d'abord l'ensemble des lois qui régissent une cité : la manière dont les pouvoirs publics et privés s'y trouvent répartis, les sanctions et les ressorts qui mettent en œuvre leur existence régulière. Il désigne ensuite l'organe qui donne des lois au peuple. Enfin « l'institution se reconnaît aujourd'hui par son caractère contraignant. »<sup>9</sup> Au sens large, Albert BRIMO définit l'institution comme « tout organisme social suffisamment caractérisé pour qu'on puisse le considérer comme un type historique et par la survivance d'un certain nombre de caractères constants que l'on considère comme suffisamment affirmés, et au sens étroit comme un organisme social qui unit un certain nombre de gens, appelés membres de l'institution ; dans la réalisation juridique inspiré par les mêmes idées ou le même système de valeurs. »<sup>10</sup>

Vues sous cet angle, il appert que les institutions semblent préexister et précéder la conscience ou la prise de conscience que l'être humain a de leur réalité. Pour ainsi dire, il convient dans une optique socio-critique de procéder à un renforcement de leurs capacités afin de donner auxdites institutions le rôle et la place qui leur reviennent légitimement dans la disposition du jeu politique démocratique. Car, peut-il y avoir de démocratie véritable sans des dispositions institutionnelles sérieuses et efficaces? On l'a déjà relevé, le Président OBAMA nous en donne une réponse dénuée de tout a priori: « En ce XXI<sup>e</sup> siècle, des institutions capables, fiables et transparentes sont la clef du succès. »<sup>11</sup> En substance, le continent africain comme susmentionné n'a pas besoin d'hommes forts mais de fortes institutions. Par conséquent, le culte de la personnalité, ou encore, l'adulation gratuite des autorités politiques, doit céder le pas à l'exigence d'une organisation rationnelle et quasi pérenne des institutions.

Il importe alors d'opposer à l'arbitraire du dirigisme et du culte de la personnalité, une normalité politique qui implique une révision qualitative de nos institutions en vue de les rendre performantes et donc utiles dans une visée démocratique. C'est pourquoi, au-delà des slogans politiques, les politiques africains doivent travailler pour aboutir à des réformes complètes, à une transformation fondamentale des institutions, des méthodes et des mentalités. Lesquelles réformes, devront, en principe, exclure le tribalisme, la xénophobie et bien d'autres visées quelque peu sectaires de la chose étatique. Autrement dit, pour parler comme Lazare POAME, « aussi longtemps que les réformes économiques ne

---

<sup>9</sup>Encyclopaedia Universalis, volume 8, op.cit, p.1062.

<sup>10</sup>BRIMO, Albert, *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, Montchrétien, 1972, pp.314-315.

<sup>11</sup>SOUDAN (F), op.cit, p 27

s'accompagneront pas d'une réforme mentale, l'Afrique s'éternisera dans la misère. »<sup>12</sup>Dans ce contexte, le pouvoir ne doit pas être exercé avec une volonté de domination et de supériorité, mais de service. Aristote s'inscrit dans cette logique en proclamant « la subordination nécessaire des lois établies par l'État aux mœurs. »<sup>13</sup>Ce qui compte dans l'exercice du pouvoir aux yeux de Platon, c'est la recherche du bonheur de la cité entière et non celui de quelques-uns. C'est pourquoi il souhaite que les rênes du pouvoir reviennent au philosophe ou que les rois s'adonnent à l'activité philosophique qui de l'avis de Platon est le gage du bonheur dans la cité. Il va sans dire que, d'après Platon, la philosophie est en droit de déterminer d'abord les principes d'une réorganisation rationnelle des États. Il admet que ce qui est vrai de la cité et donc des institutions qui la soutiennent, l'est tout aussi de l'être humain. Et c'est cette idée qu'il s'agira de reconsidérer en dernière analyse.

### **III- La normalité politique fruit de la qualité des ressources humaines et des institutions fiables**

Il semble, que l'idée de rapprocher l'individu et la société, de voir un rapport en l'être humain et le gouvernement, paraissait tout naturel aux grecs. Selon LUCCIONI, « ils croyaient que dans une certaine mesure, les mœurs publiques et privées sont en corrélation avec l'organisation politique, qu'elles se déterminent réciproquement et quelles sont dans un état de dépendance mutuelle. »<sup>14</sup> Il n'est donc pas très étonnant que Périclès, aux dires de Thucydide, s'attache à montrer qu'il existe « une conformité entre l'esprit athénien et le régime démocratique. »<sup>15</sup> Et ce, dans la mesure où ce n'est pas le régime qui fait l'homme et vice versa, mais c'est la collaboration intelligente de ces deux entités qui fonde la véritable politique.

Thomas MORE, dans *l'utopie* pense que les hommes ont fait des rois pour les hommes et non pour les rois. Aussi, croit-il que le devoir le plus sacré du prince est de songer au bonheur du peuple avant de songer au sien. De même, Platon reprend cette idée en lui donnant plus de force car la science des mœurs et celle du gouvernement sont identiques dans le sens où l'homme et la société politique ont à peu près la même structure, les mêmes besoins et la

---

<sup>12</sup>POAME, Lazare, « La modernité en question dans une Afrique en mutation » in *Cahier du cerleste*, n°418, 2001, pp.84-85.

<sup>13</sup>ARISTOTE, *La politique*, Trad, Arbonnet (J), Paris, Les Belles Lettres, 1968, p.153.

<sup>14</sup>LUCCIONI Jean, *La pensée politique de Platon*, Paris, PUF, 1998, p.292.

<sup>15</sup>ibidem

même règle d'organisation. Ce n'est pas étonnant qu'il suppose que « le naturel philosophe muri par l'éducation et par le temps est le seul qui convienne au chef suprême de la cité.»<sup>16</sup> Raymond ARON, ne pense pas autre chose lorsqu'il présente le lien entre le secteur partiel et l'ensemble social de la manière suivante : « Toute coopération entre les hommes implique une autorité; or le mode d'exercice de l'autorité et le choix des gouvernants sont l'essence de la politique.»<sup>17</sup> On comprend alors qu'aussi nécessaire que soit l'existence d'institutions crédibles, sérieuses et dignes de foi, il reste impérieux et indispensable que celles-ci soient animées et gérées par des hommes et des femmes compétents, jouissant d'une probité et d'une honnêteté presque irréprochables. Et ce, d'autant plus que dans la perspective platonicienne, ce qui est vrai de l'institution ou du système l'est également de l'être humain. En somme, une phrase du *Menexène* résume, à juste titre, cette pensée: « C'est le régime politique qui façonne les hommes, s'il est bon, il fait des gens de bien, dans le cas contraire de méchants gens.»<sup>18</sup> C'est dire, qu'effectivement, les grecs pensaient que l'activité politique influe sur le caractère et que ce dernier, en particulier, peut être altéré par l'exercice du pouvoir ou par une disposition institutionnelle inadéquate.

Cependant, Popper estime que la question relative au rapport existant entre des institutions qualitatives et les personnes de qualité qui en assurent la gestion et le fonctionnement normal, aurait pu être posée autrement par Platon. Il montre que le problème qui mérite d'être posé est le suivant: « Comment peut-on concevoir des institutions politiques qui empêchent des dirigeants mauvais ou incompetents de causer trop de dommages? » À son avis, si Platon avait posé le problème sous cette forme, il aurait eu l'avantage de passer d'une optique posant la dévolution du pouvoir comme préoccupation prioritaire de la philosophie politique à une approche qui prend tâche de limiter les conséquences éventuelles de l'impolitique des gouvernants malhabiles. Mais, il importe, à ce niveau, de faire remarquer que l'intérêt de la pensée platonicienne relative à l'exigence d'une classe politique compétente de type élitique ayant pour socle des institutions politiques performantes s'évalue à l'aune d'un principe éthique et d'une charte morale d'ordre orthodoxique.

Emmanuel KANT, abonde dans cette même veine lorsqu'il affirme qu'avec les Lumières, on note « un certain intérêt du cœur qui ne peut manquer de porter l'homme éclairé

---

<sup>16</sup> PLATON, op.cit, 349b-350c.

<sup>17</sup> ARON, Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris Gallimard, 1965, pp.36-37.

<sup>18</sup> PLATON, op.cit, 238c.

au bien qu'il conçoit parfaitement.»<sup>19</sup> C'est dire que dans l'entendement de KANT, le bonheur est subordonné au principe lumineux qu'est le bien en ce sens que c'est l'homme éclairé qui conçoit le bien dans sa pureté pour lui-même. En lui, s'éveille le sentiment moral cher à Platon. Il écrit à ce sujet que « ce qui répand la lumière de la vérité sur les objets de la connaissance et confère au sujet qui connaît le pouvoir, c'est l'idée du bien; puisqu'elle est le principe (...) de la vérité.»<sup>20</sup> Le socle de l'organisation politique de la société se fonde, selon Platon, sur la capacité des hommes à planifier, à ordonner et à concevoir un mode d'organisation sociale émanant des principes de la raison. Il revient à dire que les institutions qui fermentent les arcanes du jeu politique devraient, elles aussi, être solidement bien fondées et bien structurées. C'est à ce prix qu'on vivra dans un cadre socio-politique civilisé, affranchi des pesanteurs administratives d'ordre institutionnel et de l'arbitraire des dirigeants très peu outillés. En dernier ressort, force est de reconnaître que la pensée politique de Platon fait constamment appel à l'exigence de critères spécifiques pour édifier une cité juste et idéale où il fait bon vivre. Cette cité, il l'a nommé *la callipolis*.

En tout état de cause, la République ou la cité idéale de Platon suppose d'emblée l'existence d'institutions parfaitement élaborées dont le principe de fonctionnement interne et externe obéit strictement à la loi du logos authentique et non celui édulcoré provenant des adeptes de la pseudo-philosophie ou tout simplement de la sophistique. Pour lui, l'ordre du monde, l'organisation de la cité et l'entretien de l'âme humaine possèdent naturellement une analogie de structure et de fonctionnement. On peut ainsi affirmer, à la lumière de ce qui précède, que Hegel a raison de dire que, « les différents pouvoirs de l'État et leur activité ne peuvent avoir d'indépendance et une base ferme ni en eux-mêmes ni dans la volonté particulière des individus qui les exercent. »<sup>21</sup> Pour ainsi dire, c'est à la croisée des chemins, entre une plateforme institutionnelle bien établie et une classe de ressources humaines qualitatives, qu'il faut espérer une organisation socio-politique réussie. Cela est incontestable dans la mesure où une maison bâtie sur le roc subsiste quels que soient les assauts qu'elle subit.

---

<sup>19</sup>KANT, Emmanuel, *Essai de paix perpétuelle*, trad. Kevin (R), Paris, ed mille et une nuit, 2001, p. 121.

<sup>20</sup>PLATON, op.cit, 514a-515b.

<sup>21</sup>HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Librairie philosophique, J. Vrin, 1975, p.288.

## Conclusion

Institutionnalisme ou personnes? Telle est la préoccupation majeure qui a servi de fil d'Ariane à notre réflexion. À cette interrogation fondamentale, nous répondons que les hommes et les femmes doivent réellement participer à la paix, à l'ordre et à la justice sociale et politique. De même, c'est une aberration de croire qu'un système peut fonctionner sans transmettre des valeurs. Le véhicule donc de transmission de tout système de valeur est l'institution. De là, il suit que la société se portera bien à la condition sine qua non de réaliser une harmonie intelligente et raisonnable entre des institutions solides, crédibles, viables et des personnes humaines honnêtes, compétentes et affables qui en assurent la conduite. En un mot, le degré de moralité des hommes qui gèrent un État et le niveau de développement se conjuguent. Puisse l'Afrique entendre cet appel platonicien, afin de s'émanciper du culte de la personnalité qui n'est rien d'autre que celui du veud'or ou du matérialisme. Car, comme le souligne Raymond ARON, dans *Démocratie et totalitarisme*, « jamais, dans l'histoire, une classe toute- puissante n'a refusé de sa position quelques profits. »<sup>22</sup>

## Bibliographie

ARISTOTE, *La politique*, trad, Arbonnet (J), Paris, Les Belles Lettres 1968, 539p.

ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965, 370 p.

BENOIT XVI, *Déclaration du 09 Juillet 2006* cité par YACOUB (J) in *Fièvre démocratique et ferveur fondamentaliste dominantes du XXIe siècle*, Paris, éd. du Cerf, 2008, 407 p.

BRIMO Albert, *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, Montchrétien, 1972.  
Encyclopaedia universalis, volume 8

FINLEY Moses I., *Les premiers temps de la Grèce*, Paris, Flammarion, 1980, 325 p.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Principe de la philosophie du droit naturel*, Paris, librairie philosophique J. Vrin, 1975, 377 p.

KANT Emmanuel, *essai de paix perpétuelle*, trad, Kevin (R ), Paris, ed mille et une nuit, 2001, 110 p.

---

<sup>22</sup>ARON Raymond, op.cit p.270.

LUCCIONI Jean, *la Pensée politique de Platon*, Paris ,PUf, 1998, 354 p.

PLATON, *Les lois*, trad Edmond des places SJ, Paris, Les Belles Lettres, 1951,674 p.

PLATON, *Ménéxène*In *œuvres complètes*,trad, Alfred (C) et Bodin (L), Paris, Les Belles Lettres, 1960, 341 p.

PLATON, *Gorgias* in *œuvres complètes*,trad, Alfred (C) et Bodin (L), Paris, Les Belles Lettres, 1960, 341 p.

PLATON, *La République*, trad, Robert Baccou, Paris GF, 1966, 510 p.

PLATON,*Le politique* in *œuvres complètes*,trad, Alfred (C) et Bodin (L), Paris, Les Belles Lettres, 1960, 341 p.

POAME Lazare, « *la modernité en question dans une Afrique en mutation* » in Cahier du cerleste, n°418, 2001, pp. 84-85.

POPPER Karl, *La société ouverte et ses ennemis : l'ascendant de Platon*, Tome 1, Paris, éd. Seuil, 1959, 350 p.

OKOU Legré, *Cours d'histoire des institutions politiques*,1<sup>ère</sup> année, UFR, SJAP, UCA, 2003.

SOUDAN François, *Jeune Afrique*, Hebdomadaire indépendant 491 année, N° 2532 du 19 au 25 juillet 2009.